

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-12-1

Séance du vendredi 4 novembre
2016

**REPARTITION DU CREDIT SECOURS EN FAVEUR DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CG 2016-2-12-3 du 18 mars 2016, relative aux interventions diverses au titre de l'Administration générale,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide la répartition du crédit « secours » en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou leur famille, telle que présentée en annexe ;

- Autorise le versement en une seule fois des aides accordées aux bénéficiaires pour un montant total de 2 500 €, à prélever sur le programme J 618, chapitre 65, fonction 58, nature 6512, code/programme 3276.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité